

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

STU n° 97.048

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 23 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

13 Juin 1997

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1997

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE :

Monsieur GAVEN par Monsieur HUGENDBLER
Monsieur BOISNARD par Monsieur LE GUEUT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 31
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Z.A.C. de Pousseau - La Garenne : Enquête parcellaire

VOTE : UNANIMITE

Par arrêté n° 97-1335-DIR1/B4, en date du 27 mai 1997, M. le Préfet a déclaré d'utilité publique la ZAC de "Pousseau-La-Garenne à ROYAN. Il a notamment autorisé la Ville à acquérir, par voie d'expropriation, les immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération.

La Ville maîtrise l'ensemble du foncier à l'exception de deux parcelles de terrains. Les propriétaires de ces terrains n'ont jamais répondu aux propositions effectuées à maintes reprises par la Ville. Il s'agit de :

- M. REIX Christian propriétaire du terrain cadastré section CL n° 4 pour 5.120m².

- M. CHAUVIN-SOUCHARD propriétaire du terrain cadastré section AW n° 260 pour 14.454m².

Il convient donc d'engager la procédure d'expropriation à l'encontre de ces propriétaires.

A cet effet, un dossier d'enquête parcellaire a été établi.

Il est composé :

- d'un plan parcellaire,
- d'un état parcellaire.

Ce dossier sera transmis au Préfet de la Charente Maritime qui est compétent pour ouvrir l'enquête parcellaire sur demande du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

- Considérant qu'il y a lieu d'engager la procédure d'expropriation à l'encontre de M. REIX Christian, propriétaire du terrain cadastré section CL n° 4 pour 5.120m² et M. CHAUVIN-SOUCHARD, propriétaire du terrain cadastré section AW n° 260 pour 14.454m².

- Considérant que les parcelles de terrains susvisées sont indispensables à la réalisation de la ZAC et notamment la voie interquartiers.

- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de solliciter l'ouverture de l'enquête publique.

- VU l'arrêté n° 97-1335-DIR1/B4 en date du 27 mai 1997, déclarant d'utilité publique la ZAC de Pousseau-La-Garenne à ROYAN.

- VU l'avis de la Commission chargée de l'examen des demandes de Permis de Construire.

- VU le dossier parcellaire

- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter de M. le Préfet l'ouverture de l'enquête parcellaire correspondant à l'acquisition des terrains cadastrés section CL n° 4 pour 5.120m² appartenant à M. REIX et AW n° 260 pour 14.454m² appartenant à M. CHAUVIN-SOUCHARD.

- d'adresser à M. le Préfet un dossier composé :

- d'un plan parcellaire,
- d'un état parcellaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 Juin 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS